

Joeuf, le 15 décembre 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance sera retransmise en direct par vidéo sur le site internet de la ville (www.ville-joeuf.fr) ce qui exclut la présence du public (en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19)

AC/AHF/CB

**Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,**

En application des articles L.2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal de la ville de Joeuf qui aura lieu le :

Lundi 21 Décembre 2020 à 18H00

Salle François de Curel

Toutes les mesures sanitaires préconisées seront prises pour la protection de chacun(e)
Ordre du jour:

1- FINANCES

- 1.1- Budget principal : décision modificative n°3 (PJ)
- 1.2- Récupération de la TEOM 2019 auprès des locataires des bâtiments communaux
- 1.3- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes
- 1.4- Avances de subvention au C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.
- 1.5- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf
- 1.6- Avances de subvention au C.C.A.S.
- 1.7- Reversement au C.C.A.S. des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service de la CAF
- 1.8- Subvention exceptionnelle aux coopératives scolaires pour le financement d'un Espace Numérique de Travail

2- PERSONNEL

- 2.1- Lignes directrices de gestion : information au conseil municipal (PJ)

3- TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

- 3.1- Liste des travaux pouvant bénéficier de subventions de l'ETAT.
- 3.2- Marché de travaux pour la création d'un Espace de Vie Sociale à la salle François de Curel

4- INTERCOMMUNALITE

- 4.1- Rapport d'activités 2019 d'OLC (P.J.)
- 4.2- Rapports d'activités 2018 et 2019 de la fourrière du Jolibois (P.J.)

5- DIVERS

- 5.1- Modification des statuts de la SPL Orne THD (P.J.)
- 5.2- Rapport d'activités 2019/2020 de la SPL Orne THD (P.J.)
- 5.3- Rapport accessibilité 2020

6- INFORMATIONS

- 6.1- Décisions prises par délégation (PJ)
- 6.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur, cher(e) collègue**, l'expression de mes salutations les meilleures.

André CORZANI



**Maire de Joëuf,
Vice-président du Conseil Départemental**

VILLE DE JOEUF
CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

**sur les questions soumises au Conseil Municipal au cours de sa
réunion du**

21 décembre 2020

en application de l'article 30.III de la loi du 6 février 1992

1- FINANCES

(tous les points sont vus par la commission des finances)

1.1-Budget principal : décision modificative n°3 (PJ)

1.2- Récupération de la TEOM 2019 auprès des locataires des bâtiments communaux

Comme chaque année, le conseil aura à délibérer sur la récupération auprès de ses locataires de la TEOM 2019 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectuera en appliquant 2.59 % de réduction compte tenu de la relation faite entre le taux de T.E.O.M. et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour rappel, en 2002, la ville avait baissé ce dernier taux pour limiter la pression fiscale induite par l'introduction de la T.E.O.M.

1.3- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes

Conformément aux budgets primitifs modifiés par décisions modificatives, il sera proposé au conseil d'approuver le versement des subventions de fonctionnement d'équilibre 2020 suivantes vers les budgets annexes :

- Budget annexe du cinéma Casino : 55 211 € (+ 11 472 € par rapport au BP)
- Budget annexe du pôle santé : 116 767 € (conforme au BP)
- Budget annexe de la maison médicale : 3 038 € (conforme au BP)
- Budget annexe du quartier de l'Hermitage : 34 470 € (conforme au BP).

1.4- Avances de subvention au C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.

Il sera demandé au conseil d'autoriser le versement d'avances de subvention en 2021 au profit du C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S., au cours du 1er semestre 2021, dans la limite de 20 000 €.

1.5- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf

Alors que la subvention 2021 attribuée à la M.J.C. de Joeuf fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin 2021 et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, il sera proposé au conseil d'autoriser le versement d'avances, au cours du 1er semestre 2021, ne pouvant dépasser 23 000 €.

1.6- Avances de subvention au C.C.A.S.

Avant le vote du budget primitif 2021, il sera demandé au conseil d'autoriser le versement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. dans la limite de 300 000 €.

1.7- Reversement au C.C.A.S. des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service de la CAF

Monsieur le Maire rappellera à l'assemblée que la compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1er janvier 2012. Or, c'est la ville qui est signataire du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF. Il convient donc de reverser les prestations reçues en 2020 au C.C.A.S. (liquidation des contrats « prestation de service » et « enfance jeunesse 2019 ») à hauteur de 15 831.77 €.

1.8- Subvention exceptionnelle aux coopératives scolaires pour le financement d'un Espace Numérique de Travail

Depuis deux ans, plusieurs enseignants des écoles joviciennes ont remplacé le traditionnel cahier de textes par un espace numérique de travail (ENT), accessible à l'aide d'une connexion internet par ordinateur, tablette, smartphone, dont les objectifs sont les suivants :

- suivre quotidiennement l'apprentissage scolaire et les résultats des élèves
- communiquer des informations relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement
- saisir et mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, des contenus éducatifs et pédagogiques ainsi que de la documentation en ligne,
- communiquer des informations relatives au périscolaire et à la vie communale
- permettre aux usagers de l'ENT de s'inscrire en ligne à des activités proposées par l'établissement, de s'inscrire à des listes de diffusion, de participer à des espaces communautaires (forums de discussion, espaces collaboratifs, blogs...)
- intégrer les parents et les partenaires extérieurs à l'environnement de l'établissement.

Cet outil était financé, pour une année, par une dotation académique et depuis l'année dernière par une subvention municipale. Afin de poursuivre la dynamique instaurée par ce nouvel outil, et de ne pas répercuter cet abonnement sur le montant de la coopérative scolaire demandé aux familles, les écoles sollicitent la commune pour subventionner le financement de l'ENT.

Aussi, le Maire demandera à l'assemblée d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires comme suit :

Ecole	Nombre d'élèves concerné par l'ENT	Montant subventionné par élève	Montant total de la subvention
Capucines	95	2 €	190 €
Tilleuls	157	2 €	314 €
Louise Michel	55	2 €	110 €
Génibois	128	2 €	256 €
Maternelle Ravenne	0	2 €	0 €
Elémentaire Ravenne	70	2 €	140 €
	505		1 010 €

2- PERSONNEL

2.1- Lignes directrices de gestion : information au conseil municipal (PJ)

M. le Maire informera le conseil que la loi du 6 août 2019 introduit une obligation s'imposant à tous les employeurs des collectivités territoriales et des établissements publics : établir des lignes directrices de gestion visant à servir d'outil de gestion et de formalisation des politiques dans le domaine des ressources humaines. Elles constituent le document de référence de la gestion des RH et doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (cf. pièce jointe). Ce document n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

3- TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

3.1- Opérations pouvant bénéficier de subventions de l'ETAT

Afin de bénéficier de subventions de l'ETAT (DETR, DSIL...) pour les travaux éligibles à ces fonds, il est nécessaire que le conseil municipal indique son intention de réaliser les opérations. Les projets à venir sont les suivants :

- réalisation d'un rond-point au carrefour de la rue Saint-Maurice et la rue de Franchepré (face au magasin Match) pour environ 500 000 €
- rénovation d'un bâtiment suite à acquisition (réhabilitation et rénovation énergétique).

Ces dossiers seront affinés ultérieurement. Les demandes de subventions proprement dites seront faites sous forme de décision du maire, puisque le conseil municipal lui a délégué cette compétence.

Le conseil aura à valider ces projets qui ne démarreront que si les conditions de financement sont réunies.

3.2- Marché de travaux pour la création d'un Espace de Vie Sociale à la salle François de Curel

Monsieur le Maire indiquera à l'assemblée que les travaux de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à la salle François de Curel seront opérationnels partir du 1^{er} trimestre 2021.

Compte-tenu du fait que le montant estimatif de l'opération est supérieur à 214 000 € HT, il demandera au conseil municipal l'autorisation de signer les marchés à venir, après avis de la commission d'examen des offres, dans la limite du montant estimatif de l'opération à savoir 260 000 € HT.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1- Rapport d'activités 2019 d'OLC (P.J.)

Le rapport sera présenté sommairement à l'assemblée, sans vote.

4.2- Rapports d'activités 2018 et 2019 de la fourrière du Jolibois (P.J.)

Les rapports seront présentés sommairement à l'assemblée, sans vote.

Ces rapports d'activités figurent à l'ordre du jour de la commission des finances du 16/12/2020.

5- DIVERS

5.1- Modification des statuts de la SPL Orne THD (P.J.) (point vu par la commission des finances)

M. le maire indiquera que la SPL (société publique locale) Orne THD, opératrice de réseau triple play (téléphone – télévision – internet THD) dont la ville est actionnaire, doit modifier ses statuts afin de permettre son développement tout en préservant son statut de SPL (voir le détail sur les pièces jointes). Le conseil aura à se prononcer à ce sujet.

5.2- Rapport d'activités 2019/2020 de la SPL Orne THD (P.J.) (point vu par la commission des finances)

Le rapport sera présenté sommairement à l'assemblée, sans vote.

5.3- Rapport accessibilité 2020 (point vu par la commission d'accessibilité)

Le rapport sera présenté à l'assemblée, suivi d'un vote.

6- INFORMATIONS

6.1- Décisions prises par délégation (PJ)

06/11/2020	7.10	Finances	2020-DEC-105	Indemnité de sinistre concernant le choc sur coffret électrique – rue Eugène Bastien - du 2 août 2020
06/11/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-106	Signature du marché de fourniture et de pose de rideaux de scène et de pendrillons à la salle François de Curel avec la société LEBLANC SCENIQUE
19/11/2020	7.10	Finances	2020-DEC-107	Indemnité de sinistre concernant l'accident du 4 août 2020 du véhicule CZ-993-QE
24/11/2020	3.3	Domaine et patrimoine	2020-DEC-108	Annulée
26/11/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-109	Signature convention avec le collège pour la mise à disposition du gymnase
07/12/2020	7.10	Finances	2020-DEC-110	Portant fixation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 due par l'opérateur de télécommunications Orange
07/12/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-111	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière

07/12/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-112	<i>Signature avenant n° 1 aux marchés d'entretien des espaces communs de la maison médicale (lot n° 1) et de l'espace Marie Curie (lot n° 2)</i>
------------	-----	-----------------	--------------	--

6.2- Déclarations d'intention d'aliéner

IA 054 280 20 B0089	59 RUE DU CHANOINE DELLWALL	09/11/2020
IA 054 280 20 B0090	16 RUE DE LA CORVEE	12/11/2020
IA 054 280 20 B0091	4 QUARTIER CROMBILLON	09/11/2020
IA 054 280 20 B0092	8 RUE DU GENERAL CASTELNAU	12/11/2020
IA 054 280 20 B0093	13 RUE SAINTE MARIE	16/11/2020
IA 054 280 20 B0094	27 RUE CITES BASSES	16/11/2020
IA 054 280 20 B0095	180 RUE DE GOPREZ	16/11/2020
IA 054 280 20 B0096	4.9 RUE DE LA GARE	26/11/2020
IA 054 280 20 B0097	14 RUE DU FOYER DE L'EST	26/11/2020
IA 054 280 20 B0098	19 RUE DU MARECHAL FOCH	26/11/2020
IA 054 280 20 B0099	QUARTIER MERMOZ	30/11/2020